

## **CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DU CONTRAT DE TRAVAIL**

### **CONDITIONS GENERALES**

#### **1. Validité du contrat**

Le présent contrat de mission de travail chez le client prend effet à compter de la date de début de la mission et prend fin à terme de celle-ci.

#### **2. Renouvellement**

Le contrat peut être renouvelé dans les conditions prévues par Code du Travail lié aux dispositions relatives aux contrat à durée déterminée

#### **3. Période d'essai**

La durée de la période d'essai est fixée selon le code de travail.

#### **4. Heures supplémentaires**

Les heures supplémentaires donnant lieu à une majoration de salaire comme indiqué dans l'article 201 du Code du Travail. Des dispositions particulières existent dans le cas où une entreprise effectue un travail intermittent (article 190). Ces dérogations à la durée normale du travail sont applicables exclusivement aux salariés âgés de plus de 18 ans (article 191).

#### **5. Congés**

En application des dispositions relatives au Code de Travail, les congés payés sont versés au terme de la mission (renouvellement y compris) ; un solde de tout compte est effectué par l'entreprise de Travail et remis au salarié.

### **CONDITIONS PARTICULIERES**

- 1.** Il est expressément entendu qu'au terme du présent contrat, que les fausses déclarations ou faux certificats fournis par le salarié sur sa qualification professionnelle, son lieu de résidence ou ses antécédents n'engagent que le salarié lui-même et donnent lieu au renvoi immédiat du salarié sans préavis ni indemnités.
- 2.** Le salarié, quel que soit sa qualification professionnelle, le lieu du site ou il est affecté ou la durée de son contrat de mission, s'engage à accepter toute nouvelle affectation ou nouveau lieu de travail, en fonction des besoins de l'employeur ou de l'utilisateur, sans que cette affectation ou mutation donne nécessairement à une modification du salaire ou des avantages accordés.
- 3.** Lorsque le présent contrat arrive à échéance, celui-ci peut être renouvelé ou non à la demande de l'Entreprise Utilisatrice, dans le cadre des dispositions relatives au code de travail.
- 4.** En cas de rupture du contrat de mise à disposition ou de mission par l'utilisateur avant terme pour des raisons légales justifiées, le contrat de mission est suspendu en plein droit, le salarié ne pouvant prétendre à aucune indemnité de quelque nature qu'elle soit.
- 5.** Par contre, l'employeur peut en fonction des besoins et des possibilités, le placer sur un autre site pour compléter la durée de son contrat, le refus du salarié de rejoindre son nouveau poste vaut démission.
- 6.** Le salarié doit respecter les consignes de sécurité de l'entreprise utilisatrice. Si des équipements de protection individuelle lui ont été remis, il doit obligatoirement les porter, faute de quoi il sera passible de sanction pouvant aller jusqu'au licenciement. La faute grave telle que stipulée dans l'article 39 du Code de Travail peut provoquer le licenciement du salarié. Des sanctions disciplinaires (article 37) sont également applicables pour faute non grave.
- 7. Code procédure civile :** Tout litige consécutif à ce contrat est de la compétence exclusive des tribunaux de LAAYOUNE.

<b>CONTRAT DE MISSION A DUREE DETERMINEE</b>			
<b>SALARIE</b>	<p><b>NOM, PRENOM</b> : AGOULZI MOHAMED  <b>ADRESSE</b> : 02 LOT NASSIM 4 EL JADIDA  <b>C.I.N.</b> : M546804 <b>DELIVRE LE</b> : 10/03/2016  <b>NATIONALITE</b> : .....MAROCAINE.....  <b>Qualification contractuellement convenue</b> :                      .....SENIOR FULL STACK.....  <b>NATURE ET NUMERO DU TITRE PROFESSIONNEL</b> :                      .....CADRE.....</p>	<p><b>RAISON SOCIALE</b> : LEVIO</p> <p><b>ADRESSE CLIENT</b>: PLATEAU N 102, 1<sup>er</sup> étage,                      Bâtiment Shore B10 Technopolis SALA AL JADIDA</p>	<b>ENTREPRISE UTILISATRICE</b>
<b>MISSION</b>			
<b>MOTIF</b>	<p>PROJET A DUREE DETERMINEE CHEZ LE CLIENT                      LEVIO POUR UNE DUREE DE 3 MOIS                      RENOUEVABLE</p>	<p>DUREE DETERMINEE AVEC OBLIGATION DE                      RESULTAT</p>	<b>JUSTIFICATION(S) DU RECOURS</b>
<b>Durée de la mission</b>		<b>23/09/2024 JUSQU'AU 23/12/2024</b>	<b>Caractéristique particulières du poste de travail</b>
<b>Durée hebdomadaire</b>		<b>Selon le client</b>	
<b>Période d'essai ( J.T.)</b>		<b>8 Jours</b>	
<b>HORRAIRE DE LA MISSION</b>		<b>Selon le client</b>	
<b>TJM</b>		<b>2500 MAD</b>	
<b>Mode de règlement</b>		<b>N.A</b>	
<b>Remarques</b>			
<b>Le paiement des salaires est effectué une fois le client valide le travail de la ressource</b>			
<b>REMUNERATION</b>	<p>Indiquer le salaire de base, les primes assujetties ou non,                      (Congés Payés) fin de mission.</p>	<p>Le salarié doit respecter les consignes de sécurité en vigueur dans l'entreprise utilisatrice.                      Les informations, les caractéristiques particulières du poste de travail sont données sous la responsabilité de l'utilisateur, seul habilité à les justifier.                      Le salarié déclare être libre de tout engagement et s'engage à ne pas travailler pendant ses congés payés.</p>	
<p>FAIT A : RABAT..... LE : 20/09/2024</p> <p><b>L'entreprise de travail (BE INTERIM)                      (Cachet &amp; signature)</b></p>		<p style="text-align: center;"><b>LE SALARIE</b></p> <p>( soussigné(e) reconnait avoir pris connaissance du verso du présent contrat)</p>	